

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

SICAME AND YOU

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français et géré par la société de gestion de portefeuille Eres gestion.

Nom du produit | SICAME AND YOU

Nom de l'initiateur du PRIIP | Eres gestion

Code AMF | 990000136569

Site internet | www.eres-group.com/eres-gestion

Appelez le 01 76 49 75 35 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Eres gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Eres gestion est agréée en France sous le n° GP 07000005 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés | 05/04/2024

AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type | SICAME AND YOU (ci-après le « FCPE ») est un fonds d'épargne salariale de droit français constitué sous forme de Fonds commun de placement d'entreprise pour l'application du plan d'épargne de groupe établi par les sociétés du groupe SICAME pour leur personnel dans le cadre des dispositions de la partie III du livre III du code du travail.

Durée | Le FCPE a été créé pour une durée indéterminée.

Objectifs | Le Fonds a pour objectif de suivre la performance des actions non cotées de la société SGH à la hausse comme à la baisse au prorata de la pondération des actions SGH détenues en portefeuille diminuée des frais de fonctionnement. A ce titre, le FCPE est investi en actions ordinaires (AO) et en actions de préférence de catégorie 1 (ADP1) entre 33,33% et 100% de son actif. Le solde sera investi en OPCVM monétaires et/ou liquidités.

Type de titres SGH :

- Des actions ordinaires (AO) : chaque AO confère un droit de vote ordinaire et des dividendes ordinaires ;
- Des actions de préférence 1 (ADP 1) : chaque ADP 1 confère un droit de vote ordinaire, un dividende préciputaire annuel, cumulatif et capitalisé de 9% et des droits financiers spécifiques.
- Des actions de préférence 2 (ADP 2) : chaque ADP 2 confère un droit de vote ordinaire et des droits financiers prioritaires.
- Des obligations convertibles (OC) : chaque OC donne droit au paiement d'un intérêt annuel, cumulatif et capitalisé de 9%.

Les caractéristiques de toutes les actions composant le capital de SGH sont décrites à l'article 3 du règlement du FCPE. La valorisation des titres de l'entreprise dépendra de la croissance de l'EBITDA de l'entreprise, ainsi que de sa dette financière nette.

Seules les actions ordinaires (AO), à hauteur de 18,57% et les actions de préférences de catégorie 1 (ADP1), à hauteur de 81,43% seront acquises par le FCPE.

Les actions, quelles qu'elles soient, ne donneront pas droit à dividendes, avant le remboursement total de la dette financière, sauf événement contractuel venant autoriser ledit versement.

Classification AMF | Investi en titres non cotés de l'entreprise

Caractéristiques de l'opération | Les souscriptions seront collectées 18/04/2024 au 02/05/2024 avec un minimum de souscription de 100 euros. Le montant de votre versement

personnel ne devra pas dépasser 25% de votre rémunération brute annuelle. Dans le cas où les demandes de souscriptions seraient supérieures à l'enveloppe disponible, une règle de réduction sera appliquée, selon les modalités définies à l'article 14 du règlement du FCPE. L'enveloppe disponible est d'un montant maximum d'un (1) million d'euros.

Investisseurs de détail visés | Le FCPE est destiné aux salariés, et mandataires sociaux du groupe SICAME ou d'une entreprise qui lui est liée le cas échéant et selon les dispositions du plan d'épargne salariale. Il s'adresse à des investisseurs qui souhaitent être exposés en titres de leur entreprise sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans. L'investisseur accepte un risque de perte de la totalité du capital investi. Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux résidents des Etats-Unis/« U.S. Person » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « U.S. Person » telles que définies dans le règlement du Fonds.

Affectation des revenus | Capitalisation

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats | Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale AMUNDI ESR. Les ordres de souscriptions ou de rachats reçus quinze jours avant le dernier jour de bourse de la bourse de Paris des mois de mars, juin, septembre et décembre seront réalisés sur la base du dernier jour de bourse de chaque trimestre.

Le fonds sera fermé à la souscription après la période mentionnée dans les "caractéristiques de l'opération", sauf réouverture exceptionnelle des souscriptions dans le cadre d'une opération ultérieure.

Fréquence de valorisation | La valeur liquidative est calculée trimestriellement le dernier jour de bourse de chaque trimestre de l'année civile.

Dépositaire | CACEIS BANK

Le règlement, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles en français sur le site internet du teneur de comptes d'épargne salariale choisi par votre entreprise, ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Eres gestion - 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02.

Simulation de la performance des différents titres et impact sur la performance du FCPE en fonction de l'évolution de la valeur de SGH

Evolution des la valeur de SGH sur la période de 5 ans	-60%	-40%	-20%	0%	20%	40%	80%	100%	120%	140%
Performance à horizon 5 ans										
AO - Actions Ordinaires	-100%	-100%	-100%	-100%	-100%	-32%	100%	166%	234%	303%
ADP 1 - Actions de préférence 1	-44%	-16%	12%	40%	67%	69%	69%	69%	69%	69%
ADP 2 - Actions de préférence 2	-100%	-100%	-100%	-100%	-100%	-60%	160%	270%	365%	431%
OC - Obligations Convertibles	-44%	-16%	12%	40%	67%	69%	69%	69%	69%	69%
Autres investisseurs	-58%	-37%	-17%	4%	25%	43%	77%	94%	111%	128%
Managers	-85%	-77%	-70%	-62%	-55%	-15%	114%	178%	238%	287%
FCPE - (18,57% AO / 81,43% ADP1)	-58%	-37%	-17%	4%	25%	43%	77%	94%	111%	129%
FCPE - (16,71% AO / 73,29% ADP1 / 10% monétaire)	-54%	-35%	-16%	3%	21%	38%	68%	83%	99%	115%

Exemple 1 : Si la valeur de SGH croît de 100% à l'horizon 2029, l'action ordinaire (AO) affiche une performance de 166%, l'ADP 1 affiche une performance de 69% alors la performance du FCPE est comprise entre 94% et 83% (en fonction de la poche investie en monétaire et liquidités).

Exemple 2 : Si la valeur de SGH décroît de -40% à l'horizon 2029, l'action ordinaire (AO) affiche une performance de -100%, l'ADP 1 affiche une performance de -16% alors la performance du FCPE est comprise entre -37% et -35% (en fonction de la poche investie en monétaire et liquidités).

Ces exemples sont purement illustratifs et ne préjugent pas de la performance des actions.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce FCPE pour une durée supérieure à 5 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque matériellement pertinent et non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de secteur d'activité | SGH opère dans l'univers des produits et accessoires destinés au transport et à la distribution de l'électricité ; sa rentabilité dépend notamment des moyens humains mis en œuvre pour conduire son activité dans un environnement concurrentiel. Cette rentabilité peut donc varier d'un exercice à l'autre.

Compte tenu de la concentration des risques du portefeuille de ce FCPE sur les titres d'une seule entreprise, l'Autorité des Marchés Financiers recommande aux souscripteurs d'évaluer la nécessité pour chacun d'entre eux de procéder à une diversification des risques de l'ensemble de leur épargne financière.

Les autres risques auxquels vous êtes exposés sont mentionnés dans le règlement.

Ce FCPE ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) |

Ce que vous obtiendrez de ce FCPE dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 010 €	2 870 €
	Rendement annuel moyen	-39.90%	-22.09%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 180 €	8 760 €
	Rendement annuel moyen	-28.20%	-2.61%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 880 €	14 080 €
	Rendement annuel moyen	8.80%	7.08%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 840 €	19 230 €
	Rendement annuel moyen	48.40%	13.97%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Les différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Les différents scénarios sont simulés en utilisant une valeur cotée représentative de la société non cotée.

QUE SE PASSE-T-IL SI ERES GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les fonds de l'investisseur ou les revenus du FCPE sont enregistrés chez un dépositaire sur un compte bancaire ouvert au nom du FCPE. Par conséquent, le défaut d'Eres gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs du FCPE.

L'investissement dans le FCPE ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation. La revente des parts, le capital et les revenus du FCPE ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	5 €	35 €
Incidence des coûts annuels (*)	0.05%	0.05% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7.14% avant déduction des coûts et de 7.08% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.00% de la valeur de votre investissement par an. Le FCPE ne prend pas en charge les frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation puisqu'ils sont facturés à l'entreprise.	0 EUR
Coûts de transaction	0.05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	5 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée | supérieure à 5 ans

La période de détention recommandée a été calculée en adéquation avec l'objectif d'investissement du FCPE.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez envoyer un courrier à Eres gestion, Service Réclamations au 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02 ou un email à l'adresse électronique contact@eres-group.com.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter notre politique en vigueur à l'adresse suivante : [traitement-des-reclamations.pdf \(eres-group.com\)](#).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le règlement, les derniers documents périodiques et d'autres documents d'informations relatifs au FCPE en français sur le site internet du teneur de compte choisi par votre entreprise, ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Eres gestion - 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02.

Teneur de compte conservateur de parts | Amundi ESR

Conseil de surveillance | Le Conseil de surveillance de ce FCPE est composé de 2 membres salariés porteurs de parts et de 2 membres représentant l'entreprise désignés par la direction du groupe SICAME. Son rôle principal consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidations. Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote des titres de l'entreprise. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.

Il est précisé aux porteurs de parts du FCPE qu'il existe un pacte d'actionnaires.

Méthode de valorisation des titres de l'entreprise | Les titres non cotés SGH sont valorisés selon la méthode fixée par un expert indépendant. Cette méthode de valorisation prévoit que la valeur d'entreprise correspondra à l'EBITDA consolidé proforma ajusté multiplié par 10, moins la Dette financière nette consolidée. Les différents titres seront ensuite valorisés selon leurs propres caractéristiques. La méthode de l'expert est décrite plus précisément à l'article 12 du règlement du FCPE. Les informations périodiques concernant votre entreprise sont disponibles sur simple demande auprès de celle-ci.

Mécanisme de liquidité | Le FCPE s'inscrit dans le cadre du régime simplifié (L.3332-17 du code du travail) et à ce titre bénéficie d'un mécanisme de liquidités. L'entreprise SGH s'engage à racheter à première demande du fonds ou de la société de gestion, les titres non cotés de l'entreprise dans la limite de 10% de son capital social.

Fiscalité | La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.

Performances passées | Le fonds ne dispose pas encore de données sur une année civile complète permettant l'affichage des ses performances passées. Ces données seront disponibles dès leur publication sur le site www.amundi-ee.com.

Scénarios de performance | Les scénarios de performance sont mis à jour chaque mois. Vous pouvez consulter l'historique des scénarios sur le site du teneur de compte conservateur de parts.